

Envoi par courriel et par courrier

299

DQ2.2

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

Québec, le 16 juillet 2013

6211-23-022

Monsieur Philippe Plante  
Chargé de projet  
Direction de l'aménagement et de l'architecture  
Commission de la Capitale Nationale  
Édifice Hector-Fabre  
525, boul. René-Lévesque Est, R.-C  
Québec (Québec) G1R 5S9

**Objet : Projets d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain  
entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec**

**Questions complémentaires au DQ2 du 16 juillet 2013 (DQ2.2)**

---

Monsieur,

La commission du BAPE, chargée de l'étude du dossier en référence, désire obtenir davantage de précisions sur les réponses précédemment fournies au document DQ2: Compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux, une réponse rapide de votre part serait grandement appréciée, soit d'ici le **vendredi 19 juillet**.

## **QUESTION 2**

En guise de réponse à la question 2 de notre série de questions du 26 juin 2013 (DQ2), la CCNQ a transmis des commentaires relatifs aux divers suivis qui avaient été mentionnés. Dans notre question 2, la commission d'enquête demandait le dépôt des rapports de suivi découlant de deux des engagements de la CCNQ formulés dans la lettre du 30 mars 2006 ;

## **Atteinte des objectifs**

Le premier engagement concernait l'atteinte des objectifs du projet. La CCNQ devait réaliser un programme de suivi à la fin de la troisième et de la cinquième année d'exploitation. « *Ce programme de suivi sera déposé au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs avant la mise en exploitation du projet. Les rapports de suivi seront transmis au Ministère dans les douze mois qui suivent chaque série de mesures* ».

- A. Confirmer que ce programme de suivi a été déposé au MDDEP.
- B. Confirmer si les rapports de suivi ont été transmis au ministère.
- C. Veuillez déposer à la commission du BAPE le programme de suivi et les rapports de suivi relatifs à cet engagement.

### Sécurité

Le quatrième engagement concernait la sécurité des piétons, des cyclistes et des usagers. La CCNQ s'engageait à « *élaborer et réaliser un programme de suivi sur l'utilisation, la fonctionnalité et la sécurité des traversées aux intersections du boulevard Champlain, des parcs, des espaces publics de la piste cyclable et du sentier piétonnier. Ce programme sera déposé au ministère [...] avant la mise en exploitation du projet. Ce programme de suivi s'étendra sur une période minimale de trois ans, au terme de laquelle un rapport de suivi sera déposé auprès du ministère [...]* ».

- D. Confirmer que ce programme de suivi a été déposé au MDDEP.
- E. Confirmer si le rapport de suivi a été transmis au ministère.
- F. Veuillez déposer à la commission du BAPE le programme de suivi et le rapport de suivi relatif à cet engagement.

### QUESTION 9

La figure fournie par la CCNQ correspond au chaînage 1+440. La commission visait la zone la plus étroite de la Promenade. Dans sa réponse à la question 12, la CCNQ précise que les contraintes d'espace sont les plus prononcées entre les chaînages 1+460 et 1+560. Pourriez-vous nous transmettre une figure dans cette zone (voir la photo ci-dessous), représentant le surplomb de la piste cyclable et d'en indiquer la largeur. Représenter également le porte-à-faux discuté à la question 12.



**QUESTION 12**

À la réponse fournie, nous aimerions également obtenir la largeur de l'empiètement ainsi évité ou la portée maximale du porte-à-faux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission